



D.2024.04.03.10.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 3 Avril 2024

10 – AFFAIRES JURIDIQUES

10.4 - Adhésion à l'association RES'OCC : Réseau des Achats Responsables en Occitanie.

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

L'association RES'OCC a pour objet d'accompagner des structures d'Occitanie qui conduisent des achats soumis au code de la commande publique, à la mise en œuvre d'achats responsables.

Pour répondre à ces enjeux, elle poursuit des objectifs opérationnels autour de trois axes :

- Axe 1 : Structurer le réseau Occitan
- Axe 2 : Fédérer le réseau
- Axe 3 : Appuyer la montée en compétence :

RES'OCC contribue directement à l'atteinte des objectifs du Plan National pour des Achats Durables (PNAD), soit 100% de considérations environnementales et 30% de considérations sociales dans tous les contrats de la commande publique des structures soumises au Code en Occitanie.

Pourquoi adhérer à RES'OCC :

- Accéder à des outils favorisant la mise en œuvre d'une commande publique durable : centre de ressources, conseil minute, groupes de travail thématiques, accompagnements collectifs...
- Bénéficier des retours d'expérience des membres actifs
- Faciliter la mise en relation – rencontre acheteurs-fournisseurs
- Bénéficier des compétences de RES'OCC en matière d'achat responsable

La cotisation annuelle est fixée pour Tisséo Collectivités à 4 000 €.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de Tisséo Collectivités à l'association RES'OCC moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 4 000 €.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à décider du renouvellement annuel de cette adhésion.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES